

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 octobre 2023 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
5 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
7 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 18 <sup>ème</sup> délibération
8 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
9 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
10 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
11 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
12 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
13 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
14 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
15 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
16 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	Pouvoir d'Yves GRANGE
17 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
18 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
19 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
20 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
21 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
22 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
23 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
24 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
25 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
26 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
27 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
28 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
29 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
30 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
31 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLÉ Bruno	
32 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
33 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
34 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
35 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
36 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
37 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
38 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
39 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	Arrivé après la 4 <sup>ème</sup> délibération
40 VOGLANS	T BERNON Martine	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
41 VOGLANS	T MERCIER Yves	

21 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	ANCIAUX Christèle
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
LE MONTCEL	HUYNH Antoine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 octobre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 38 présents et 9 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2023  
Exécutoire le : 30 OCT. 2023  
Publiée le : 30 OCT. 2023  
Visée le : 23 OCT. 2023

### FINANCES

#### Reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements sur les paris hippiques 2023

Monsieur le Président rappelle que le produit du prélèvement sur les paris hippiques est affecté, à concurrence de 15%, pour moitié aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et pour moitié aux communes sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes.

L'encaissement 2023 perçu par Grand Lac au titre des prélèvements 2022 relatifs aux paris hippiques liés à l'hippodrome situé sur la commune d'Aix-les-Bains est constaté à hauteur 26 966,78 euros.

Compte tenu du fait que la commune d'Aix-les-Bains prend en charge l'intégralité de l'entretien de l'hippodrome et qu'aucune charge financière liée à l'hippodrome n'est supportée par la communauté d'agglomération, il est proposé, tout comme les années précédentes, de reverser l'intégralité de ces sommes perçues par Grand Lac, au profit de la commune d'Aix-les-Bains.

Cette opération sera imputée sur le compte budgétaire 7398/9990. Les crédits 2023 sont ouverts.

*Vu l'article 302 bis du Code Général des Impôts,*

*Vu la loi 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne,*

*Vu l'article 85 de la loi n°2012-1509 de finances pour 2013,*

*Vu l'article 1 du décret 2022-782 du 4 mai 2022,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements des paris hippiques au titre des encaissements 2023 (prélèvements 2022),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes permettant le reversement du prélèvement.

Aix-les-Bains, le 17 octobre 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 38
- Présents et représentés : 47
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements sur les paris hippiques 2023 -

---

Date de transmission de l'acte : 23/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/10/2023

---

Numéro de l'acte : d4724 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231017-d4724-DE

---

Date de décision : 17/10/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

